

FICHE SYNOPTIQUE DU PROJET

NOM	Programme National de Développement Local (PNDL)
Numéro du Projet	
Bailleur Principal Autres bailleurs	Partenaires au Développement Etat Sénégalais
Coût Total	234 milliards FCFA
Durée	5 ans phase pilote (1) : 3 ans et phase harmonisation (2) : 2 ans
Date démarrage et de clôture	Démarrage : Clôture :
Zone d'intervention	Tout le pays (Zone Rurale)
Objectif global	Contribuer à la réduction de la pauvreté par la mise en œuvre d'une stratégie de développement local en vue de la promotion de l'offre des services socio-économiques de base à travers la responsabilisation des CT
Objectifs spécifiques	(i) Améliorer l'accès aux services sociaux de base à travers des interventions à effets directs et indirects ; (ii) Augmenter l'accès des populations les plus pauvres aux activités génératrices de revenus ; (iii) Renforcer les capacités des acteurs locaux (CT, OCB, organisations paysannes, structures de micro - finance et mutuelles d'épargne et de crédit) et; (iv) Renforcer les capacités de l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté
Objectifs opérationnels	<u>Composante 1: Apporter un appui à la politique de décentralisation, de déconcentration et au développement local participatif</u> (i) Mise à jour du cadre légal, réglementaire et organisationnel (ii) Mise en place de mécanismes opérationnels pour la mise en œuvre de la politique de décentralisation et de développement local (iii) Appui Technique aux CT et Communautés de Base <u>Composante 2: Financer le développement local</u> (i) Accès aux services sociaux de base (ii) Développement des activités économiques locales <u>Composante 3: Apporter un appui technique et renforcer les capacités</u> (i) Développement des capacités des services de l'Etat (ii) Développement des capacités des CT (iii) Développement des capacités des communautés de base (iv) Développement des capacités techniques du secteur privé et de la société civile pour l'offre de services
Stratégie	<u>L'approfondissement et le renforcement de la décentralisation et du développement local :</u> (i) le renforcement des capacités des CT et des services déconcentrés ainsi que la consolidation de la gouvernance et de la démocratie locale ; (ii) la décentralisation des activités sectorielles vers les CT et la responsabilisation de celles-ci et des communautés de base pour l'offre de services socio-économiques de base (contractualisation entre les CT et les acteurs locaux tels que secteur privé, communautés de base...) ; (iii) la mise en place de dispositions fiscales locales permettant aux CT de financer des investissements publics locaux.
Bénéficiaires	320 CR et les 52 communes urbaines les plus pauvres
Réalisations	